



Perpignan, le 30 JUIN 2022

**ARRETE PORTANT NOMINATION DE MEMBRES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Secrétariat général**

Tél. 04 68 66 32 13

sg-courrier@mairie-perpignan.com

Le Maire de la Ville de PERPIGNAN

**Vu** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
**Vu** les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Ville de PERPIGNAN en date du 10 Juillet 2020 fixant l'effectif des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignant les membres élus de la Ville au sein dudit conseil d'administration,  
**Vu** l'arrêté n°2022/08 du 29 avril 2022 portant nomination de membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
**Considérant** la démission de Mme Dominique RUMEAU de son poste de Présidente de l'UNAPEI

CM/2022/13

ARRETE

**ARTICLE 1 :**

L'arrêté n° 2022/08 en date du 29 avril 2022, portant nomination de membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, est modifié comme suit :

- Mme FERRER Marie, Présidente de l'UNAPEI, est nommée en qualité de membre du conseil d'administration (en remplacement de Mme Dominique RUMEAU, démissionnaire)

Le reste demeure inchangé.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés de la commune et affiché en Mairie.

ID Télétransmission : 066-216601369- 2022 06 30 -

2022SLAR111 - AN

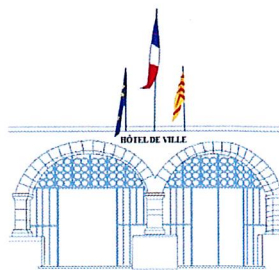
Accusé reçu le : 30 JUIN 2022

Affiché le : 30 JUIN 2022



Le Maire,

Louis ALIOT



**Hôtel de Ville**

B.P. 20931 - 66931 Perpignan Cedex  
Tél. 04 68 66 30 66

TOUTES LES INFORMATIONS SUR  
[mairie-perpignan.fr](http://mairie-perpignan.fr)

